

La recherche d'un logement en location dans le Morbihan

Ce document est un complément à la fiche Actuel CIDJ 5.21 « Louer ou acheter un logement » et ne peut être utilisé que comme tel.

SOMMAIRE

1 - Pour tout public

- Le logement dans le marché privé
- Le logement social
- L'hébergement temporaire

2 - Pour des publics spécifiques :

- Salariés
- Etudiants et jeunes en formation
- Jeunes de 18 à 30 ans
- Autres pistes

A CONSULTER :

L'hébergement temporaire dans le Morbihan

Fiche Actuel Bretagne 5.232-56

Les foyers et résidences pour jeunes travailleurs dans le Morbihan

Fiche Actuel Bretagne 5.230-56

L'hébergement social d'urgence et les accueils de jour en Bretagne

Fiche Actuel Bretagne 5.234

www.ij-bretagne.com/logement

Site logement du réseau Information Jeunesse en Bretagne

www.adil.org/56

Site de l'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement) du Morbihan

A la recherche d'un logement dans le Morbihan, voici des pistes et des contacts dans le département.

1 - POUR TOUT PUBLIC

LE LOGEMENT DANS LE MARCHÉ PRIVÉ

OU TROUVER LES OFFRES DE PARTICULIERS A PARTICULIERS ?

■ Les offres sur Internet

www.ij-bretagne.com/logement

Site logement du réseau Information Jeunesse de Bretagne : annonces de particuliers à particuliers, bourse de colocation, informations et adresses utiles.

De nombreux sites Internet nationaux diffusent des annonces de particuliers à particuliers. Attention, des annonces de professionnels (agences, notaires...) sont également proposées : vérifiez bien la partie « contact ». Voici quelques exemples (liste non exhaustive) :

- www.leboncoin.fr
- www.vivastreet.fr
- www.pap.fr
- www.entrepaticuliers.com
- <http://annonces.ebay.fr>
- <http://chambrealouer.com>
- <http://location.annonceetudiant.com>
- etc...

Les journaux de petites annonces sont également présents sur le net. Voir ci-après.

A savoir :

Certaines communes proposent des offres en consultation sur place ou sur leur site Internet. Contactez-les pour en savoir plus.

■ En kiosque

La presse quotidienne et journaux gratuits de petites annonces peuvent également vous être utiles. Beaucoup sont désormais accessibles en ligne, vous pouvez ainsi les consulter quelque soit votre région d'origine.

Ouest-France (0,80 €)

Supplément « Samedi annonces » dans l'édition du samedi. Offres aussi consultables sur : www.ouestfrance-immo.com

Le Télégramme (0,80 €)

Cahier immobilier dans l'édition du mardi. Offres aussi consultables sur www.letelegramme-immo.com

- Paru Vendu (gratuit)

Paraît le lundi à 9h. Offres consultables sur : www.paruvendu.fr
N° gratuit : 0 800 102 102
Editions de Lorient et Vannes/Auray.

Top'Annonces (gratuit)

Paraît le lundi à 9h, en accès dans plusieurs points de dépôts. 08 11 13 91 65

Editions de Lorient, Pontivy et Vannes

Le journal est en ligne sur www.topannonces.fr et retrouvez également d'autres annonces sur le site.

A noter : d'autres journaux locaux peuvent avoir une rubrique Immobilier ; pour les connaître, consultez l'annuaire sur www.pagesjaunes.fr et rechercher « Journaux ».

OU TROUVER LES OFFRES DE PROFESSIONNELS ?

■ Les notaires

Les études de notaires disposent de nombreuses annonces. Pour obtenir la liste de ces études, consulter le site Internet de la Chambre des notaires du Morbihan ou les contacter :

Chambre des notaires du Morbihan

20, rue des Halles à Vannes.

02 97 47 19 97

-> www.chambre-morbihan.notaires.fr

A noter : quelques annonces sont consultables sur le site.

■ Les agences immobilières

Les agences immobilières servent d'intermédiaires entre le propriétaire et le locataire. Elles proposent les offres, organisent les visites, rédigent et planifient la signature du bail. Elles peuvent parfois être gestionnaires du logement pour le compte du propriétaire. Vous ne payez rien tant que vous n'avez pas trouvé l'appartement de vos rêves (contrairement aux marchands de liste : voir paragraphe suivant).

Pour obtenir la liste complète des agences immobilières dans la commune qui vous intéresse, il suffit de taper « Agence immobilière » sur www.pagesjaunes.fr.

Sachez que certaines agences sont regroupées au sein de la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM), qui met à disposition sur un site Internet toutes les annonces de ces agences : www.immobretagne.fr (site FNAIM Bretagne) et www.fnaim.fr (site national).

■ Le journal Logic-Immo

Proposant des annonces de professionnels, il est en distribution gratuite toutes les 2 semaines dans des commerces, agences immobilières et en accès sur www.logic-immo.com.

■ Les centres de location ou « marchands de listes »

Moyennant rémunération préalable, ces organismes vous proposent un système d'abonnement à des listes de logements à louer proposés par des particuliers. Lisez le contrat avec attention avant de le signer et un original doit être remis au client.

Attention !

- Avoir accès à une "liste de logements" ne vous garantit pas de trouver une location à votre convenance, surtout si vous avez peu de temps pour chercher : le risque est de payer par avance pour un résultat aléatoire.

- Les associations de défense du consommateur recommandent régulièrement d'être vigilant car les listes se révèlent parfois périmées, les propositions réduites ou inadaptées à votre demande.

- Contrairement aux locations gérées par les agences ou les notaires, vous devrez traiter directement avec le propriétaire pour la rédaction du contrat de location et l'état des lieux.

LE LOGEMENT SOCIAL

Il existe plusieurs catégories de logements sociaux. Leur attribution ainsi que les loyers sont conditionnés par des plafonds de ressources et le délai d'attente peut être long.

Pour faire votre demande, vous pouvez déposer un dossier :

- auprès des organismes HLM (voir ci-après),
- auprès de la mairie de la commune où vous résidez ou celle où vous souhaitez vous installer,
- auprès du CCAS (centre communal d'action sociale) de la commune qui vous intéresse.
- en téléchargeant le formulaire unique de demande (formulaire Cerfa n°14069*01) sur www.service-public.fr, rubriques « Logement / Location / Location d'un logement HLM ».

A noter :

On vous demandera de renouveler votre demande régulièrement et vous devrez signaler tout changement de situation.

Ces logements à loyer modéré sont gérés par des organismes HLM (offices publics d'HLM ou sociétés anonymes) ayant un parc sur une ou plusieurs communes du département. Voici une liste non exhaustive de ces organismes :

- Bretagne Sud Habitat (logements sur les Pays d'Auray, de Pontivy et de Vannes) - 02 97 43 82 00 (pour Auray et Vannes) ou 02 97 25 33 06 (pour Pontivy) - www.bretagne-sud-habitat.fr ;

- Hennebont Blavet Habitat (logements à Hennebont) - 02 97 85 18 50 - www.blavet-habitat.org

- Le Logis Breton Coop HLM (logement dans tout le département) - 02 98 55 81 91 - www.lelogisbreton.com

- Lorient Habitat OPHLM (logement à Lorient) - 02 97 21 06 96 - www.lorient-habitat.fr

- Vannes Golfe Habitat (logements dans la Communauté d'agglomération vannetaise) - 02 97 63 21 11 - www.vannes-habitat.fr

A noter :

L'ADIL 56 (Agence départementale d'information sur le logement) recense ces organismes : liste et coordonnées à retrouver sur www.adil.org/56/, rubriques « Se loger en Morbihan / Droit du logement / Recherche d'un toit ».

Contact :

ADIL 56

- à Lorient, 2c, Bd Franchet d'Esperey ;

- à Vannes, Parc d'activités de Laroiseau - 14, rue Ella Maillart.

0 820 201 203 - adil.56@wanadoo.fr

Plusieurs permanences sont proposées sur le territoire.

L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE

Certaines structures d'hébergement proposent des locations à la semaine, au mois ou à l'année. La liste de ces structures est disponible sur la fiche Actuel Bretagne 5.232 : « L'hébergement temporaire dans le Morbihan », consultable :

- au CRIJ Bretagne, dans les PIJ et BIJ (Points et Bureaux Information Jeunesse) de la région ; la liste du réseau IJ est à retrouver sur www.ij-bretagne.com / rubrique « Notre réseau » ou sur la fiche Actuel Bretagne 1.01 « Le réseau information Jeunesse » ;
- sur le site www.ij-bretagne.com/logement / rubrique « Offres de logement ».

Vous pouvez également contacter :

- les offices de tourisme qui pourront vous communiquer des listes d'hôtels, gîtes, chambres d'hôtes... sur le territoire. Consulter également le site www.tourismebretagne.com / rubrique « Dormir » ;

- certaines agences immobilières peuvent gérer des parcs de logements "étudiants" proposant parfois de l'hébergement temporaire ;

- certaines résidences privées accueillent tout public pour des durées variables.

-> Renseignez-vous aux Bureaux et Points Information Jeunesse des communes qui vous intéressent.

2. POUR DES PUBLICS SPECIFIQUES

SALARIES

■ Le logement social attribué par Action Logement (ancien « 1% logement »)

Salarié dans une entreprise de plus de 20 salariés, vous pouvez faire une demande auprès de votre employeur.

En effet, votre entreprise cotise à un organisme habilité par « Action logement » (Inical, Astria...), qui pourra éventuellement vous attribuer un logement.

-> En savoir plus sur www.actionlogement.fr ou auprès du responsable Action Logement de votre entreprise (responsable du personnel).

ETUDIANTS ET JEUNES EN FORMATION

■ Les CROUS et CLOUS

Logements en résidences universitaires

Les CROUS gèrent l'attribution de ces logements soumis à conditions de ressources et réservés aux étudiants.

Pour faire une demande de logement en cité universitaire :

- c'est entre le 15 janvier et le 30 avril ;
- remplir le dossier social étudiant (DSE) dans l'académie où vous étudiez ;
- se connecter sur <https://dse.orion.education.fr/depot/>

A noter : il n'est pas obligatoire d'être boursier pour être logé par le CROUS.

Annonces de logements

Le CROUS dispose d'un fichier d'offres de locations de particuliers sur la Bretagne. Service accessible uniquement avec la carte d'étudiant ou une attestation. Offres à consulter sur place ou sur www.crous-rennes.fr

. CROUS de Rennes

7, place Hoche - CS 26428 35064 Rennes Cedex
02 99 84 31 31

-> www.crous-rennes.fr

. Antenne à Lorient

37, rue de Lanveur à Lorient
02 97 87 17 57 - ant.lorient@crous-rennes.fr

Du lundi au jeudi : 8h30-16h30. Le vendredi jusqu'à 16h.

. Antenne à Vannes

Cité universitaire - 12, rue Montaigne à Vannes
02 97 46 90 90

Du lundi au vendredi : 8h30-17h.

■ Les mutuelles étudiantes

La Mutuelle des Etudiants (LMDE)

. à Lorient : 56, boulevard Léon Blum - 56100 Lorient

. à Vannes : 13, avenue Victor Hugo - 56000 Vannes.

. N°3260 (dites « LMDE ») - www.lmde.fr

- Mise à disposition en consultation gratuite d'un fichier d'offres de location pour les adhérents à la LMDE.

SMEBA

. à Lorient : 2, rue A. Guillemot (face au Restaurant universitaire) - lorient@smeba.cimut.fr

. à Vannes : 11 bis, rue Hoche - vannes@smeba.cimut.fr

. www.smeba.fr

- Propose, en consultation gratuite, un fichier d'offres de location, de juin à octobre, pour les adhérents à la SMEBA.

■ Les résidences étudiantes

Attention, cette liste n'est pas exhaustive : n'hésitez pas à contacter le PIJ ou BIJ le plus proche pour obtenir des informations complémentaires.

A Lorient

. Résidences la Nina, la Pinta, la Santa Maria et les Lauréats

02 97 83 56 29 - www.espacil.com

A Questembert

. Résidence Le Pratenier

02 97 83 56 29 - etudiants-questembert@espacil.com - www.espacil.com

A Vannes

. Résidence Castel Solère à Arradon

02 97 44 09 20

■ Les agences immobilières

Elles peuvent gérer des parcs de logements "étudiants" et dans certaines communes il existe des foyers religieux pour étudiants.

Renseignez-vous aux Bureaux et Points Information Jeunesse des communes qui vous intéressent.

Consulter la liste du réseau IJ sur www.ij-bretagne.com, rubrique « Notre réseau » ou sur la fiche Actuel Bretagne 1.01 « Le réseau information Jeunesse ».

JEUNES DE 18 à 30 ANS

■ Les services logement

Certains organismes tels que les CLLAJ (comités locaux pour le logement autonome des jeunes) ont pour mission de favoriser l'accès au logement des jeunes.

Ils peuvent aider dans les recherches et démarches administratives (montage de dossier de demande d'aide au logement ...) et peuvent parfois disposer d'un fichier d'offres de location.

Service logement du BIJ (Bureau information jeunesse) de Lorient :

Place Jules Ferry à Lorient
02 97 84 84 57 - infos@bij-lorient.org

-> www.ij-bretagne.com/lorient ou www.logement-jeunes-lorient.fr

Du lundi au vendredi : 13h30-18h ; samedi : 10h-12h.

- Fichier d'offres de location de particuliers à l'année en consultation gratuite, sur place et sur www.logement-jeunes-lorient.fr. Possibilité de recevoir les offres par mail (service payant pour les bailleurs).

- Information et accompagnement à la recherche de logement.

- Diffusion gratuite de formulaires :

- . contrats de location de logement meublé,
- . dossier de demande de logement social,
- . allocation logement et d'aide Locapass.

Service logement du BIJ (Bureau information jeunesse) de Vannes :

22, avenue Victor Hugo à Vannes
02 97 01 61 00 - bij@mairie-vannes.fr

-> www.ij-bretagne.com/vannes

Lundi : 13h30-18h. Du mardi au vendredi : 10h-12h et 13h30-18h.
- Liste d'offres de location de particuliers disponible :
. sur place,
. en téléchargement sur www.mairie-vannes.fr, rubrique
« Famille/Solidarité / Logement »,
. sur demande, et pouvant être envoyée par courrier, fax ou mail.

■ Hébergement partagé intergénérationnel

Il s'agit d'une solution alternative d'habitat qui propose de mettre en relation des jeunes en recherche d'un logement avec des seniors proposant une chambre libre à leur domicile.
Cet hébergement est à prix très modéré en échange d'une présence amicale et/ou de petits services rendus.
- **Dispositif L'Orient-Lanester « Un toit, deux générations »**
Contact : Bureau Information Jeunesse (BIJ) de Lorient : place Jules Ferry à Lorient - 02 97 84 94 50.

■ Les Résidences Habitat Jeunes ou Foyers de Jeunes Travailleurs

Les RHJ ou FJT sont des espaces de vie accueillant principalement des jeunes de 16 à 30 ans, en cours d'insertion sociale et professionnelle (emploi, recherche d'emploi, formation...). Ces foyers peuvent proposer différents services : logement, restauration, information, animation, etc.
Consulter la fiche n° 5.230-56 « Les foyers de jeunes travailleurs dans le Morbihan » pour connaître leurs coordonnées.

AUTRES PISTES

■ A Ploërmel

L'Office de tourisme de Ploërmel

Mise à disposition un fichier d'offres de logements meublés proposés par des particuliers. Fichier à récupérer sur place, ou en faire une demande par courrier ou par mail.

Office de Tourisme
5, rue du Val - BP 106 - 56804 Ploërmel
02 97 74 02 70 - accueil@tourisme-ploermel.com

■ A Pontivy

L'Office du Tourisme de Pontivy

Mise à disposition d'un fichier de logements meublés ou vides proposés par des particuliers. Fichier à récupérer sur place ou par mail.

Office de Tourisme
2, quai Niemen - Péniche Duchesse Anne - 56300 Pontivy
02 97 25 04 10
L'office du tourisme dispose d'un fichier de logements vides ou meublés proposés par les particuliers.